|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/75 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale7 août 2019FrançaisOriginal : anglais et français  |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Trente-huitième session**

Genève, 11-13 décembre 2019

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*,[[3]](#footnote-4)\*\*\*

 Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi, 11 décembre 2019 à 14h30

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Critères de classification et communication des dangers y relatifs :

 a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (TMD) sur des questions intéressant le Sous-Comité SGH[[4]](#footnote-5) ;

 b) Révision du chapitre 2.1 ;

 c) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales pour le classement des dangers pour la santé ;

 d) Questions pratiques de classification ;

 e) Danger par aspiration ;

f) Nanomatériaux ;

g) Classification simultanée dans les classes de danger physique et précédence des dangers ;

 h) Autres questions.

3. Questions relatives à la communication des dangers :

 a) Questions pratiques d’étiquetage ;

 b) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence ;

 c) Révision de l’annexe 4, sous-section A4.3.3.2.3 ;

 d) Autres questions.

4. Mise en œuvre du SGH :

 a) Possibilité d’élaboration d’une liste des produits chimiques classés conformément au SGH ;

 b) Rapports relatifs à l’état de la mise en œuvre ;

 c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales ;

 d) Autres questions.

5. Mise au point de directives pour l’application des critères du SGH.

6. Renforcement des capacités.

7. Questions diverses.

8. Adoption du rapport.

1. \* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/75/Add.1. La date limite de soumission des documents pour le sous-comité SGH est le 18 septembre 2019. La date limite de soumission des documents pour les deux sous-comités (TMD et SGH) est le 6 septembre 2019. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Tous les documents pour la session seront disponibles en ligne à l’adresse :  http://www.unece.org/trans/danger/danger.html. Il est demandé aux participants de bien vouloir apporter avec eux leurs propres exemplaires des documents car aucun exemplaire sur papier des documents mis à disposition en ligne avant le début de la session ne sera disponible dans la salle de réunion. Les délégués qui souhaitent se procurer des copies des documents officiels pendant la session sont priés de s’adresser à la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne à l’adresse : https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=VOVOWK. À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d’identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, voir : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>l [↑](#footnote-ref-4)
4. Les délégués participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute des dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). Lors de sa cinquante-sixième session (2-11 décembre 2019), le Sous-Comité TMD abordera les questions relatives aux GHS sous le point 10 de son ordre du jour provisoire (voir ST/SG/AC.10/C.3/111 et add.1 pour plus de détails). Les délégués du Sous-Comité SGH intéressés à participer aux travaux du Sous-Comité TMD doivent s’inscrire pour les sessions du Sous-Comité TMD. [↑](#footnote-ref-5)